

<http://pierre-alainmillet.fr/Reseau-de-chaleur-du-Grand-Lyon>



Conseil de communauté du 26 septembre 2013

Réseau de chaleur du Grand Lyon, entre bois et gazâ€!

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : vendredi 27 septembre 2013

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Je n'ai pu travailler à temps pour intervenir sur la délibération choisissant l'entreprise qui va exploiter le réseau de chaleur que les communes de Lyon, Villeurbanne et Bron ont confiés au Grand Lyon.

A vrai dire, l'essentiel a été décidé en Juin 2012 lors du choix du mode de gestion et de la définition des objectifs de la consultation. J'étais intervenu à l'époque sur l'objectif de 60% d'énergie renouvelable, qui me semblait peu ambitieux compte tenu de la part déjà existante d'incinération des déchets qui réalise déjà 50%. [1]

Mais j'ai pris le temps d'étudier le dossier ce qui me confirme dans ce constat. Le cadre de la politique énergétique nationale pousse en fait à développer en priorité le gaz, ce qui est contradictoire avec les objectifs des plans climat, et la nécessité au contraire d'accélérer la réduction de nos consommations d'énergie fossile.

Malheureusement, aucune intervention, même pas celle des écologistes, n'a abordé cette question. Et pour certains, le seul sujet qui vaille, est celui, très médiatique, des conditions des négociations et du choix de l'entreprise, sachant que le concurrent évincé annonce bien sûr qu'il va contester en justice la décision. Et comme pour la gestion des déchets, le débat politique masque les questions de fonds derrière l'écran de fumée des rumeurs. Or, du point de vue des habitants, peu importe que ce soit l'entreprise A ou B qui soit retenue, ce qui compte, c'est le tarif qui sera appliqué, la qualité du service rendu, la transparence dans la gestion et le développement du réseau, et la contribution aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1/ la question des tarifs

le tarif délibéré évolue par phase selon les investissements prévus, mais le point de départ pour 2014 est un bon indicateur de ce que sera le prix de la chaleur pour les Lyonnais, les Villeurbannais et Bronillants.

Le tarif est composé d'une part liée à la consommation, le « R1 » qui sera de 40,3€/Mwh [2] et d'une partie liée à la puissance souscrite, le R2 qui sera de 29,65€/Kw [3]. auquel s'ajoute un terme R24 de financement des investissements très importants prévus, terme qui évoluera de 13,00€ en 2014 à 17,95€ en 2016 puis 19,61€ en 2020.

A noter que comme nous l'avons fait en 2010 dans l'avenant de la reconstruction de la chaufferie bois à Vénissieux, la mixité des énergies est fixe. C'est le délégataire qui prend le risque de ne pas produire suffisamment de bois.

Au total, le tarif de chaleur 2014 serait de 66,88€/Mwh pour une année moyenne. A noter que la part abonnement est importante et que donc le prix affiché sera nettement plus élevé pour une année douce..

Compte tenu des investissements, le prix va évoluer par étape, mais les prévisions conduisent à un tarif de base qui reste stable après 2020 hors inflation, ce qui veut dire que les investissements importants prévus pour le développement et la modernisation du réseau sont absorbés par son développement et l'augmentation des énergies renouvelables. Autrement dit, malgré les investissements et le développement du réseau, pas de baisse de prix.

Au contraire, le mécanisme des indices risque de provoquer une évolution supérieure à l'inflation, et donc une facture qui pèsera progressivement sur le pouvoir d'achat des usagers. Cela dit, ce sera de toute façon le cas pour les habitants hors réseau de chaleur, et parfois pour certains, avec des hausses encore plus marquées.

la prime écologique et la ristourne gros abonné

différents mécanismes s'ajoutent à ces tarifs pour favoriser certains abonnés :

- un « Bonus éco-citoyen » de -2% sur la facture R1, pour les abonnés qui ont réduit leur consommation plus de 5% sur la moyenne des 5 dernières années. Attention, cela ne s'applique pas aux abonnés qui ont fait des travaux d'isolation et qui ont baissé leur puissance souscrite, il s'agit donc uniquement des efforts sur la régulation.
- un tarif minoré pour les abonnés avec une puissance souscrite de plus de 3MW qui représente une remise de 1,5€ sur le R2
- une ristourne de 4,16€/Kw pour les gros abonnés qui conserveraient une chaudière locale leur permettant de « s'effacer » du réseau pendant les pointes avec un maximum de 30 jours par an

L'impact de ces décisions, au delà de la communication qui en sera faite, est très difficile à évaluer sur la part finale du gaz dans le mix énergétique. Car bien sûr, c'est le gaz qui assure la fourniture pendant les pointes, donc les abonnés qui réduisent leur consommation aide à ne pas faire appel au gaz, mais ceux qui s'effacent, vont en général démarrer une chaudière locale au gaz !

2/ les travaux prévus sur les outils de production

Les outils de production existant sont rénovés :

- l'incinérateur de Gerland est amélioré pour arriver à une puissance de 47MW
- la chaufferie principalement au Gaz de Lafayette est réduite à 78MW gaz, les plus vieilles installations étant supprimées. A noter qu
- la cogénération gaz Einstein est maintenue pendant le contrat existant avec EDF et la décision de maintenir ou non sera prise en 2019 les nouveaux outils de production
- la cogénération gaz de BRON est arrêtée à la fin du contrat EDF en 2022

De nouveaux outils de production sont décidés

- sur le site Einstein, une nouvelle chaudière gaz de 19MW puis deux extensions après 2020 de 2x19MW
- sur le site de Surville vers Gerland, deux chaudières bois de 15MW bois et une chaudière gaz de 19MW, avec une extension possible pour une autres bois de 15MW et 3 autres gaz de 19MW. Un stockage de chaleur permettant d'absorber les pointes de consommation avec une puissance de 12MW pour une capacité de stockage de 48MWh
- A Bron, une chaufferie gaz de 19MW, puis deux extensions de 19MW, et un stockage de chaleur de 6MW et de capacité 24MWh [\[4\]](#)

Au total, les investissements décidés représentent 45MW pour le bois et 114MW pour le gaz, plus de deux fois plus ! De fait, une chaudière gaz est moins chère à construire, moins chère et plus facile à approvisionner et exploiter, alors que la chaudière biomasse est plus complexe, notamment pour le traitement des fumées, l'approvisionnement en biomasse, et donc plus chère.

Ce devrait être une question clé de la transition énergétique, mais malheureusement, personne n'en parle car le lobby du gaz a gagné même les écologistes qui préfèrent la gaz qui aggrave les émissions à effet de serre au nucléaire qui n'en produit pas, et préfèrent le marché « vert » et les taxes « écologistes » au service public qui est indispensable pour une filière bois énergie au niveau où elle est nécessaire.

Je l'ai déjà dit, sans une politique nationale pour développer la filière énergie et subventionner nettement les outils de production biomasse en réseau de chaleur, les études techniques aboutiront toujours au choix dans ce dossier. Ca ne concerne d'ailleurs pas que les réseaux de chaleur. La réglementation thermique 2012 qui généralise les règles « BBC » à toutes les constructions neuves a un impact très clair. [70% des immeubles neufs et 60% des maisons](#) sont réalisés avec un chauffage gaz !

conclusion

Les négociations ont-elles été longues ? C'est normal pour un tel dossier qui concerne 45000 équivalents logements et devrait en concerner plus du double dans 20 ans et qui représente 170M€ de travaux plus la reprise des amortissements en cours pour 38M€.

Les deux concurrents étaient très proches sur les tarifs de chaleur, mais le candidat retenu se différencie sur le niveau des investissements, l'ambition de développement et la qualité technique de l'offre. Je considère qu'on ne peut que faire confiance à ceux qui ont travaillé longuement à ces négociations, et que leur choix répond à l'intérêt général.

Mais sur le fond, le résultat de cette consultation montre que dans le cadre politique actuel, il n'est pas possible de répondre mieux aux besoins des habitants, et notamment à permettre de réduire la facture et de sortir des énergies fossiles.

Cette expérience du Grand Lyon va bien sûr être très utile pour le lancement de la consultation pour le réseau de chaleur de Vénissieux. L'objectif sera clairement de faire mieux ! Le point de départ est connu : pour le R1, nous sommes plus cher de 7€/Mwh, mais nous n'avons pas accès à l'énergie des déchets qui est la moins chère pour le Grand Lyon et représente 50% du total et nous sommes moins cher de 10€/Kw pour le R2 (abonnement). Comme la consommation représente les 2/3 de la facture, et que nous n'avons pas (encore !) droit à la TVA à 5,5% au total, notre facture est plus élevée. C'est pourquoi le premier objectif de la ville dans le renouvellement de la DSP est bien de peser sur le tarif total de la chaleur.

Post-scriptum :

la société dédiée qui est créée pour exploiter cette délégation de service public s'appellera « Grand Lyon Energies ». Comme sur tous les sujets, les décideurs du Grand Lyon font comme si le Grand Lyon avait déjà la compétence énergie et comme si cette société agissait sur tout le Grand Lyon. Or, bien sûr, elle ne concerne que les villes de Lyon, Villeurbanne et Bron. Mais pour le maire de Lyon, président du Grand Lyon, c'est pareil.

[1] je n'ai pour l'instant étudié que la partie « chaud » sans regarder la partie fourniture de froid ni celle de fourniture de vapeur

[2] 39,91 plus le coût des quotas CO2 estimé à 0,4€

[3] ce tarif pourra être réduit par un terme négatif correspondant aux subventions perçues..

[4] alimenté par la biomasse de Surville d'après le document, ce qui ne me semble pas très clair